

Conseils pour le référencement des ressources électroniques

V. 04.03.2018

La facilité d'accès des contenus sur internet et la multiplication des formes que prennent ces contenus entraînent des risques croissants pour la qualité des références scientifiques. Afin d'éviter des retards inutiles, voire le renvoi de textes aux auteurs, il est important de tenir compte de quatre principes essentiels (trois sont habituels mais le quatrième est plus spécifique).

Principe 1 : Un lien n'est pas une référence

Les *liens* vers des ressources en ligne ne peuvent normalement pas se substituer à des *références* publiables. Les premiers, visant à faciliter l'accès direct à une page web, peuvent être légitimes et pertinents dans un blogue mais ne sont souvent ni l'un ni l'autre dans une revue.

- Il n'est, par exemple, pas utile d'indiquer en note l'adresse générique du site internet d'un journal ou d'une organisation établie, laquelle pourrait facilement être trouvée avec un moteur de recherche (à moins que ce site ne soit justement l'objet examiné).

- La mention d'une adresse internet en note, lorsqu'elle est justifiée, gagnerait souvent à être précédée d'une phrase d'introduction ou de contextualisation (une référence nue est censée se reporter en bibliographie). Par exemple :

Les étudiants croient parfois que « *Retrouvé le (date)* » est une formule magique permettant de transformer le résultat d'une rapide recherche sur Google en revue de littérature scientifique, alors que des formats spécifiques¹ sont toujours requis.

¹ La section du blogue *apastyle* consacrée aux références électroniques montre la variété des applications possibles (<http://blog.apastyle.org/apastyle/electronic-references>).

- Dans tous les cas :

L'adresse internet ne doit pas se doubler d'un lien électronique (typographie bleue soulignée) dans le fichier texte soumis¹. Ceux-ci étant parfois introduit par le traitement de texte, il conviendra d'annuler ce changement automatique.

L'adresse internet ne doit pas renvoyer à un générateur de liens abrégés (tel que bitly.com ou Goo.gl...), ceux-ci, indéchiffrables par nature, n'ayant qu'une durée de vie limitée.

Principe 2 : La nature de la ressource citée est (généralement) sans effet sur la séquence d'indications attendue

Conformément aux normes APA (et aux autres), les citations doivent toujours privilégier l'identification de l'auteur, de la date de la publication, du titre du document et de l'ensemble dont il fait partie (séquence *qui ? quand ? quoi ? où ?*). Pour sa part, la question « *quand ceci a-t-il été retrouvé ?* » n'est en réalité plus pertinente selon les normes actuelles, hormis dans le cas de pages sujettes à de fréquentes modifications.

Le blogue *apastyle* précité présente non seulement des cas où cette séquence est raisonnablement évidente à établir, mais aussi des cas beaucoup plus délicats, comme la citation d'un écran Google Maps ou encore du commentaire sous pseudonyme d'un internaute à la suite d'une vidéo Youtube :

49metal. (2016). Re : *Are you dating a psychopath ?* [Video file]. Retrieved from <http://www.youtube.com/watch?v=cP5HljA9hh4&lc=z13bu5ghznaawh0ez23ajz0gnquidx1z004> [voir cependant infra, section 4, l'adaptation requise pour Les Cahiers]

En tout état de cause, il est avant tout recommandé d'éviter de citer des sources volatiles ou de qualité discutables, à moins que celles-ci ne soient justement l'objet de l'article ou réellement indispensables à celui-ci.

¹ Le fichier texte ne doit pas ailleurs pas contenir de macro-commandes de champs liés (Mendeley, etc.), les seuls liens acceptés - et requis - étant les appels de note de bas de page.

Principe 3 : La citation devrait toujours privilégier la source originelle (primaire)

La facilité d'accès à une ressource en ligne, en particulier lorsqu'il s'agit d'une source secondaire, ne justifie normalement pas qu'elle soit préférée au texte originel. Il est communément admis que le recours fréquent à des sources secondaires ou tertiaires, lorsqu'il serait évitable, peut affecter sérieusement la fiabilité et la crédibilité de la recherche proposée (plus encore si ce recours n'est pas explicité par la mention « cité par » lorsqu'elle est requise).

En particulier, dans les *Cahiers du journalisme*, les citations qui portent sur des textes publiés physiquement devraient chaque fois que possible s'y référer en tant que tels, pagination comprise.

Par exception, la référence à la version en ligne d'un article imprimé demeure possible *dans le cas où les méthodes normales² d'établissement des sources n'ont pu aboutir*, mais elle ne peut constituer une pratique ordinaire (la nature du texte cité restant imprécise).

À noter : quoique les positions des revues varient sur ce point, *Les Cahiers du journalisme* n'opèrent pas de distinction entre un texte imprimé et son *facsimile* numérique, qui devrait donc être cité comme son édition physique.

Citation contre-indiquée :

« *Disons encore qu'il y eut longtemps entre gazette et journal une différence assez sensible* » signalait Eugène Dubief¹.

¹ <http://books.google.ca/books?id=0v4tAAAAYAAJ&ots=8WD4NiEoUq&dq=dubief+journalisme&hl=fr&pg=PA22> [retrouvé le 18 décembre 2017].

Citation appropriée :

« *Disons encore qu'il y eut longtemps entre gazette et journal une différence assez sensible* » signalait Eugène Dubief (1892, p. 22).

Dubief, Eugène (1892). *Le journalisme*. Paris : Hachette.

Principe 4 (et spécificité) : La référence à une ressource électronique devrait toujours privilégier sa facilité d'identification et d'accès

Les modalités de citation des sources *exclusivement* électroniques constituent la principale différence entre le format adopté par *Les Cahiers du journalisme* et les normes APA, lesquelles prescrivent de reporter intégralement l'adresse internet de la source citée. Cette tradition tend à susciter des références démesurées (plusieurs lignes), indéchiffrables (code informatique) ou redondantes (quand le titre est répété dans l'URL) et parfois éphémères. Par ailleurs, ces adresses sont inadaptées à l'usage actuel courant consistant à rechercher un document à partir de quelques termes significatifs (auteur, mots du titre) plutôt qu'à recopier lettre à lettre une adresse internet complète.

Le principe de citation des sources électroniques adopté par les *Cahiers* vise donc à contenir le gonflement inutile des références bibliographiques, mais surtout à permettre d'identifier sans ambiguïté et de retrouver facilement les textes électroniques cités.

- Les documents électroniques figés (pdf), lorsqu'ils sont datés, paginés et comportent une origine éditoriale (rapports, dossiers de présentation...) se citent comme des documents traditionnels :

Conseil de presse du Québec (2003). *Droits et responsabilités de la presse*. Montréal : Conseil de presse.

- Le même principe peut s'appliquer (avec discernement) lorsque le document édité est trop bref pour être paginé, par exemple un communiqué de presse, ou lorsqu'il n'est pas daté mais que sa date est connue avec certitude par ailleurs :

Syndicat national des journalistes (2011). *Charte d'éthique professionnelles des journalistes*. Paris : SNJ.

² Lorsque cette pagination n'est pas indiquée en ligne, comme c'est souvent le cas des quotidiens, les collections numériques des bibliothèques universitaires ou municipales permettent généralement d'accéder aux reproductions des articles publiés. Dans d'autres cas (revues culturelles, dossiers de presse, etc.), une copie de l'original ou sa référence exacte peut facilement être demandée à la source lors de l'établissement du corpus.

- Les textes autonomes publiés sur des sites assurant une gestion éditoriale homogène sont référencés par la séquence auteur, date, titre, origine, complétée par la mention [En ligne] et la date de mise en ligne la plus récente.

Askolovitch, Claude (2017). On assiste à la petite mort du journalisme politique. [En ligne] *Slate.fr*, 07.02.2017.

(et non : [...] *On assiste à la petite mort du journalisme politique. Retrouvé à [http://www.slate.fr/story/136757/la-petite-mort-du-journalisme-politique.](http://www.slate.fr/story/136757/la-petite-mort-du-journalisme-politique)*)

Pour les autres ressources, on s'inspirera des mêmes principes, c'est à dire la séquence *qui ? quand ? quoi ?* (voir ses adaptations APA aux cas particuliers), suivie du nom du site de publication (*où ?*) (développée s'il y a lieu au sous-domaine pertinent, par exemple : lemonde.fr/blogs) et de la date de mise en ligne.

Il est souhaitable d'ajouter après le titre toute mention complémentaire qui s'avèrerait nécessaire pour répondre aux deux impératifs que sont l'identification sans ambiguïté de la ressource et sa localisation à l'aide d'un moteur de recherche.

S'agissant de principes opératoires, plutôt que de règles détaillées, leur application conserve une certaine souplesse dès lors qu'elle s'inscrit dans la même logique générale. À titre d'illustration, on trouvera dans les pages suivantes quelques exemples de références contre-indiquées ou recommandées, ainsi que de variantes possibles.

Pour mémoire : les autres adaptations des normes APA

Quelques modifications mineures des normes APA concernent la totalité des citations et références, qu'elles soient électroniques ou non. Comme beaucoup d'autres revues de SHS francophones, *Les Cahiers du journalisme* les ont notamment adoptées pour améliorer la compatibilité de ces normes scientifiques états-uniennes avec leurs propres usages disciplinaires et linguistiques.

- **Dans le texte** : en cas d'auteurs multiples, se limiter aux deux premiers noms, suivis de « et al. ». Ne pas utiliser « & ».

- **Dans la bibliographie** :

Indiquer les prénoms complets (et non les initiales). Ne pas utiliser « & ».

Capitaliser les titres anglais comme des titres français (capitale initiale seulement).

Ne pas préciser d'état ou de pays après la ville d'édition.

(APA standard) : Berger, P. L., & Luckmann, T. (1966). *The Social Construction of Reality*. Garden City NY: Anchor Books.

APA adapté : Berger, Peter L., et Luckmann, Thomas (1966). *The social construction of reality*. Garden City : Anchor Books.

Pour les articles de presse, citer d'abord l'année seule (« 2016 » et non « 2016, December 12 ») puis ajouter la date dans l'ordre français (JJ.MM.AAAA) après le nom du journal.

(APA standard) : Londres, A. (1914, novembre 16). Sous Dixmunde. *Le Matin*, p. 1.

APA adapté : Londres, Albert (1914). Sous Dixmunde. *Le Matin*, 16.11.1916, p. 1.

Exemples (articles d'actualité)

En Belgique, l'Association des journalistes professionnels¹ [...]

Référence contre-indiquée : ¹ www.ajp.be

Référence appropriée : *Aucune* (Renseignement trivial)

CNN tente de préserver sa crédibilité après le retrait d'un article insuffisamment étayé¹.

Référence contre-indiquée : ¹ <http://www.lapresse.ca/international/etats-unis/201706/27/01-5111186-article-retire-demissions-mauvaise-passe-pour-cnn.php> (consulté le 3 septembre 2017) (Un lien n'est pas une référence)

Référence appropriée (en bibliographie) : Urbain, Thomas (2017). Article retiré, démissions : mauvaise passe pour CNN [Dépêche AFP]. [En ligne] www.lapresse.ca, 27.06.2017.

(L'article est diffusé sur le *site* du quotidien, mais ne figure pas dans l'*édition* effectivement publiée par ce quotidien à la date indiquée. Nota : la précision « dépêche AFP » n'est pas requise, mais elle est bienvenue)

« Que nous soyons, nous les journalistes, et cela depuis que les journaux existent, les mal-aimés de la société n'a rien de surprenant ni rien de révoltant » estime Philippe Tesson (2009).

Référence contre-indiquée : Tesson, Philippe (2009). Le journalisme, tout un art. [En ligne] www.lefigaro.fr, 09.04.2009.

(Diffusion en ligne secondaire et référence imprécise, l'article originel étant publié dans un supplément hebdomadaire)

Référence appropriée : Tesson, Philippe (2009). Le journalisme, tout un art. *Le Figaro littéraire*, 09.04.2009, p. 3.

« C'est ça l'information : pas seulement le fait, coco, en réalité le fait on s'en tamponne, d'ailleurs les dépêches d'agence sont faites pour ça » (Jourde, 2014)

Référence contre-indiquée : Jourde, Pierre (2014). Nos amis les journalistes [article de blog]. Retrouvé à <http://pierre-jourde.blogs.nouvelobs.com/archive/2014/03/31/nos-amis-journalistes-527232.html> (Application stricte des normes APA)

Référence acceptée : Jourde, Pierre (2014). Nos amis les journalistes [article de blog]. [En ligne] pierre-jourde.blogs.nouvelobs.com, 31.03.2014. (Les *Cahiers* ne reprennent pas l'URL)

Variante acceptée : Jourde, Pierre (2014). Nos amis les journalistes. [Article du blog « Confiture de culture »] pierre-jourde.blogs.nouvelobs.com, 31.03.2014. (Respecte les quatre mêmes principes que la précédente, tout en étant plus spécifique)

Autres cas

- Sources classiques (articles scientifiques, livres, chapitres...) : appliquer les normes APA, 6^e éd., avec les adaptations mentionnées dans l'encadré supra (prénoms, typographie...).

- Médias sociaux : appliquer les *normes APA avec adaptations* pour les trois premiers éléments (*Qui ? Quand ? Quoi ?*). Pour le quatrième composant (*Où ?*), remplacer l'URL complète par les seuls descripteurs pertinents (voir supra, section 4). Par exemple :

Référence contre-indiquée : Mélançon, Jean-Luc (2016, avril 3). Les journalistes parlent toujours de renouvellement. Et eux, ça fait combien de temps qu'on a les mêmes ? #LeGrandJury #RTL #LCI. [Tweet]. Retrouvé depuis <https://twitter.com/jlmelenchon/status/716586763553267712> (Application stricte des normes APA)

Référence acceptée : Mélançon, Jean-Luc (2016). Les journalistes parlent toujours de renouvellement. Et eux, ça fait combien de temps qu'on a les mêmes ? #LeGrandJury #RTL #LCI. [Tweet] twitter.com/jlmelenchon, 03.04.2016.

Variante préférée : Mélançon, Jean-Luc (2016). Les journalistes parlent toujours de renouvellement. [Tweet] twitter.com/jlmelenchon, 03.04.2016.

(Il n'est vraiment pas nécessaire de reproduire tout un tweet, dès lors que la source est clairement identifiée et facilement localisable)

- Sources Audiovisuelles : appliquer les *normes APA avec adaptations* pour les trois premiers éléments (*Qui ? Quand ? Quoi ?*). Pour le quatrième composant (*Où ?*), remplacer l'URL complète par les seuls descripteurs pertinents (voir supra, section 4)..

Dans le cas d'un propos tenu au cours une émission, on pourra interpréter ces éléments en fonction du contexte de la citation dans le corps du texte, l'essentiel étant toujours la clarté de l'identification de la source et de sa localisation. Par exemple :

Référence acceptée : Macron, Emmanuel (2017). Entretien avec Laurent Delahousse [Journal télévisé]. *France 2* (« 20 heures »), 17.12.2017. (Source originelle)

Référence acceptée : Delahousse, Laurent, et Macron, Emmanuel (2017). Entretien [Journal télévisé]. *France 2* (« 20 heures »), 17.12.2017. (Source originelle)

Référence acceptée : France 2 (2017). Journal 20h00 - Interview du président de la République. [Video en ligne] www.france.tv/france-2, 17.12.2017. (Rediffusion par le diffuseur original)

Référence acceptable : Prudent, Robin, et Godon, Pierre (2017). Replay. Revivez l'entretien exclusif d'Emmanuel Macron dans le "20 heures" de France 2. [Video en ligne] francetvinfo.fr, 17.12.2017. (Rediffusion depuis un autre site du même groupe audiovisuel)

Référence acceptable : Wesfreid, Marcelo (2017). Emmanuel Macron : « Je fais ce que j'ai dit ». *La Figaro*, 18.12.2017, p. 4. (Source secondaire publiée. Peut réclamer la mention « cité dans » si le texte ne le fait pas comprendre)

Etc.³

De façon générale, il est rappelé que les indications de ce document ne visent pas à multiplier des règles tatillonnes mais à assurer de façon aussi simple et souple que possible la qualité scientifique, la pertinence et la lisibilité éditoriale des références publiées. Elles doivent donc s'interpréter dans ce sens.

³ Les sources incertaines, comme les captations diffusées par des particuliers sur Youtube ne seront pas toutefois considérées comme des références publiables lorsqu'un référencement plus direct et plus crédible est possible.